AR Prefecture
006-240600593-20210930-210922-DE
Reçu le 05/10/2021
Publié le 05/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Motion pour le maintien de ligne SNCF Nice-Tende

Décision n° 21 09 22

L'an deux mille vingt et un, le jeudi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.*

Absents : *Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président expose que des travaux importants doivent être engagés sur la section ferroviaire Nice-Tende, notamment au niveau du tunnel de Braus entre Touët de l'Escarène et Sospel.

Le comité de pilotage réunissant L'Etat, la SNCF et la Région a annoncé que pour mener à bien ces travaux, la ligne sera totalement fermée pour une période de 12 à 18 mois. Les travaux devant se dérouler à l'horizon 2023-2024.

Monsieur le Président indique que si la réalisation de ces travaux est une nécessité, une autre organisation que la fermeture totale de la ligne doit être retenue afin de maintenir la desserte des vallées des Paillons et notamment du lycée Goscinny de Drap et du collège de l'Escarène.

Ce maintien est absolument indispensable pour éviter d'augmenter encore le trafic routier déjà très intense dans les Paillons par la mise en place de navettes de substitution qui se trouveraient elles-mêmes dans l'incapacité de jouer leur rôle du fait de l'accroissement des embouteillages.

Aussi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de demander à l'Etat, la SNCF et la Région le maintien du fonctionnement de la ligne entre Nice et l'Escarène, avec au minimum le nombre de rotations actuelles durant la durée de travaux.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture
006-240600593-20210930-210922-DE
Reçu le 05/10/2021
Publié le 05/10/2021

Au-delà de la problématique des Paillons, il propose également au conseil communautaire de demander à l'Etat, la SNCF et la Région de mettre en œuvre une organisation des travaux permettant d'éviter la fermeture de la ligne pour la vallée de la Roya. Il est en effet vital pour l'activité économique et les déplacements de population de cette vallée, durement touchée par la tempête Alex, de disposer de la desserte ferroviaire. L'organisation des travaux de nuit avec un fonctionnement de la ligne le jour pouvant être un des scénarios envisagés.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
après en avoir délibéré,

Demande à l'Etat, la SNCF et la Région :

- le maintien du fonctionnement de la ligne ferroviaire entre Nice et l'Escarène, avec au minimum le nombre de rotations actuelles durant la durée des travaux prévus sur la ligne de restauration du tunnel de Braus entre l'Escarène et Sospel ;
- de mettre en œuvre une organisation des travaux permettant d'éviter la fermeture de la ligne pour la vallée de la Roya. L'organisation des travaux de nuit avec un fonctionnement de la ligne le jour pouvant être un des scénarios envisagés.
- De permettre le passage à minima de navettes de train durant ces travaux

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06
55 Rue RD 2204
06 BLAUSASC